

# PARTENAIRE ASSOCIATIONS

LA LETTRE DU SERVICE PARTENAIRE ASSOCIATIONS DU CRÉDIT MUTUEL

## POIDS ÉCONOMIQUE, RESSOURCES FINANCIÈRES, PARTICIPATIONS BÉNÉVOLES ET PROFIL DES DIRIGEANTS : QUEL IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE ?(\*)

### Le secteur associatif : un poids important dans l'économie et dans la société

Le secteur associatif compte **1 370 000 associations** en activité dont la grande majorité (89 %) s'appuient uniquement sur le travail bénévole pour mettre en place leur projet. **65 %** des associations sont actives dans les domaines sportif, culturel et de loisirs et **13 %** dans le secteur de la défense des droits et des causes ; les associations du secteur humanitaire, social, santé sont - relativement - moins nombreuses (12 %). Les secteurs d'activité diffèrent cependant selon que l'association s'appuie ou non sur l'emploi de professionnels salariés : les associations des secteurs humanitaire, social, santé représentent ainsi 1 association employeuse sur 5 et celui des loisirs 1 association sans salarié sur 5.

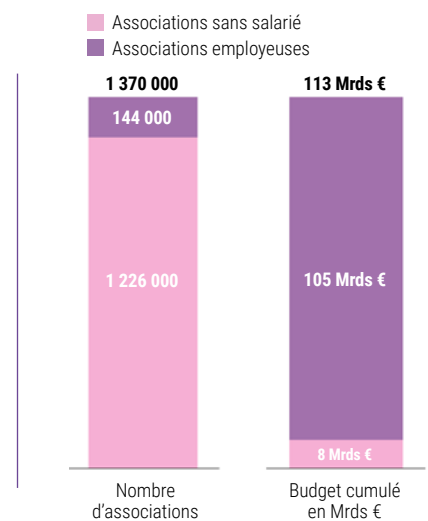
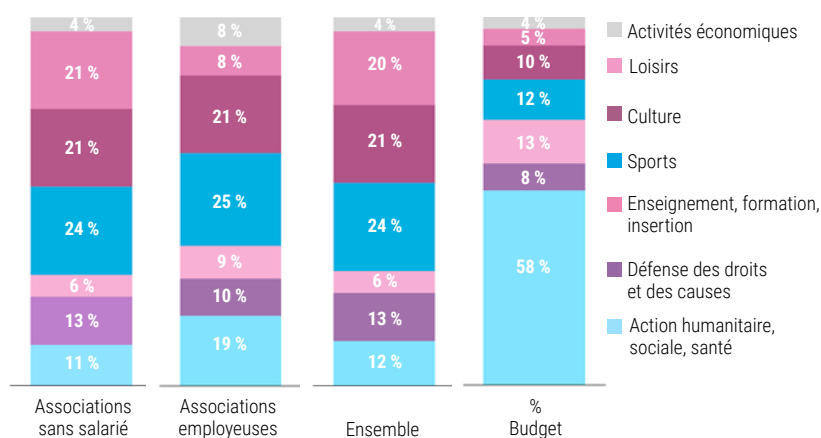
Le budget cumulé du secteur associatif, qui s'est établi en 2020 à hauteur de **113 Milliards d'€**, est largement concentré dans les associations employeuses, qui réalisent **92,5 %** du budget cumulé total et dans le secteur humanitaire, sanitaire et social (58 %).

Le poids de l'emploi salarié associatif dans l'économie, s'il a cessé de croître, demeure important : les associations comptent en effet **1 850 000 emplois salariés** ; le volume horaire de travail salarié associatif représente 9 % du volume horaire total de l'emploi privé en France.

Par ailleurs, **60 %** des 22,6 millions de participations bénévoles estimées en 2020 sont concentrés dans les activités sportives, culturelles et de loisirs.

Enfin, **56 %** des associations sans salarié et **62 %** des associations employeuses ont subi en 2020 des interruptions d'activité totales ou partielles, souvent longues, résultant principalement des interdictions d'activité ou consécutives aux difficultés rencontrées dans l'application des consignes liées à la crise sanitaire. Elles ont eu un impact parfois important sur le volume et la nature des ressources, sur l'emploi salarié et sur la participation bénévole.

### Répartition du nombre d'associations selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié dans l'association



PAGE 1 : Poids du secteur associatif

PAGE 2 : Impact de la crise sanitaire sur les ressources

PAGE 3 : Impact de la crise sanitaire sur la participation bénévole

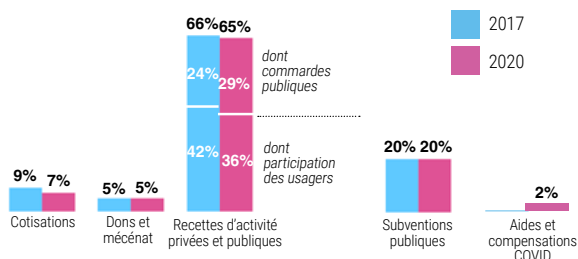
PAGE 4 : Actualités juridiques, fiscales, sociales

(\*) Source des données présentées : Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog, avec la collaboration de Laura Nirello et Muriel Tabariés. **Le paysage associatif français** - Mesures et évolutions - Éditions Dalloz Lefebvre, août 2023, 389 p..

## IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES RESSOURCES

Les associations vivent majoritairement de financements liés à leur activité ; les recettes d'activité peuvent avoir une origine privée – il s'agit pour l'essentiel de ventes aux usagers - ou publique, résultant principalement de ventes de prestations aux collectivités publiques et de participations aux prix de journée. **Les recettes d'activité représentent ensemble en 2020 65 % des ressources des associations.** Les subventions publiques soutiennent les budgets associatifs à hauteur de **20 %**. Les cotisations, qui constituent la ressource la plus fréquente mais surtout la plus importante des associations sportives, culturelles et de loisirs alimentent les budgets associatifs à hauteur de **7 %** du financement total. **Les dons et le mécénat ne représentent qu'une part limitée des ressources (5 %)**, ils sont cependant très importants pour les associations qui en bénéficient, notamment les associations humanitaires et dans une moindre mesure les associations de défense des droits et des causes.

### Évolution de la structure des ressources de 2017 à 2020



Les interruptions d'activité résultant de la crise sanitaire ont impacté la nature et l'origine des ressources des associations en 2020 et infléchi les tendances d'évolution observées sur une longue période. Et en premier lieu la **tendance croissante des associations à tirer leurs ressources des recettes d'activité** : leur part dans les budgets était en effet croissante depuis au moins deux décennies, sous l'effet d'un double processus de croissance de la part des ventes aux usagers et de transformation des subventions publiques en commandes publiques. Les recettes d'activité sont restées stables en 2020 : elles se situent en effet à un niveau proche (65 %) de celui observé en 2017 (66 %), date de la précédente édition de l'enquête Paysage associatif. La baisse importante des ventes aux usagers en 2020, consécutive aux interruptions d'activité, a été compensée par une augmentation des commandes publiques résultant du surcroît d'activité des associations des secteurs humanitaire, d'action sociale et de santé dont les ressources sont composées pour une large part de commandes publiques.

La part des subventions publiques, en baisse régulière et importante sur le long terme, est restée en 2020 à son niveau relatif de 2017 (20 %). Les collectivités publiques ont en effet fréquemment été amenées à **maintenir leurs subventions aux associations malgré les interruptions d'activité** afin de prévenir des dissolutions d'associations.

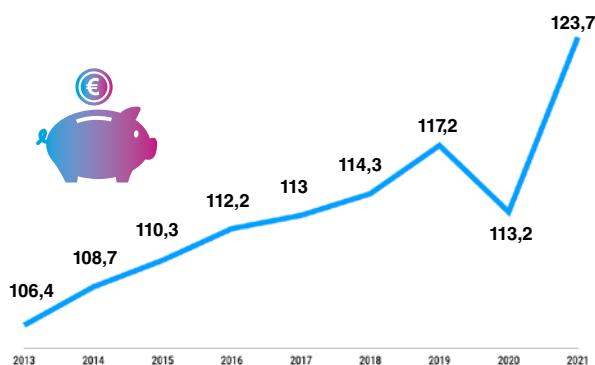


La crise a eu un impact sur l'origine des ressources. La forte croissance des ventes aux usagers avait eu pour effet sur le long terme d'augmenter la part relative des financements privés (cotisations, dons, ventes aux usagers) dans les budgets associatifs, au point que ceux-ci étaient devenus largement majoritaires dans les budgets (55,5 %). Ils n'en représentent plus que 47,5 % en 2020, **le financement public redevenant majoritaire (52,5 %)** dans le financement total du secteur associatif.

### Un impact de la crise amorti par les dispositifs de soutien public et par le recours au télétravail

Le budget cumulé du secteur associatif en 2020, première année de la pandémie, enregistre une baisse de **3,4 %** comparativement à l'année précédente la crise sanitaire. L'année 2021 marque en revanche un rebond de ce budget à **124 Mds d'euros**, en croissance de **9,2 %** comparativement à l'année 2020.

### Évolution du budget cumulé des associations de 2013 à 2021, en milliards d'euros courants

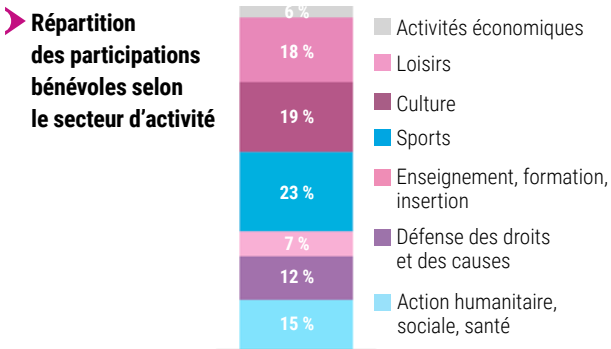


Le volume de l'emploi salarié et par voie de conséquence celui du budget cumulé des associations a été, comparativement au reste du secteur privé, faiblement impacté par la crise sanitaire. **7 %** des associations employeuses indiquent avoir dû procéder à des suppressions d'emploi. **Cette résistance de l'emploi salarié** a plusieurs explications parmi lesquelles le rôle des dispositifs de soutien public fortement mobilisés par les associations et le recours au télétravail pour les salariés, pratiqué par 69 % des associations employeuses. **35 %** des associations employeuses ont en outre dû puiser dans leurs réserves pour traverser la crise.

## IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA PARTICIPATION BÉNÉVOLE

### 22,6 millions de participations bénévoles

Malgré un contexte qui a rendu difficile la mesure des indicateurs de bénévolat du fait de la discontinuité de l'activité de nombreuses associations, le nombre de participations bénévoles a pu être estimé à 22,6 millions pour l'année 2020. Les secteurs sportif, culturel et de loisirs représentent ensemble plus de **60 %** des participations bénévoles.



### 45 % des associations touchées par des retraits de bénévoles

Les retraits de bénévoles consécutifs à la crise sanitaire résultent des interdictions d'activité des associations et des mesures de précaution qu'elles ont pu prendre, ou bien relèvent de décisions individuelles prises par les bénévoles eux-mêmes. Les retraits de bénévoles ont touché au total près de **622 000** associations, soit 45 % d'entre elles.

### 10 % des participations bénévoles perdues

Les mises en retrait de bénévoles ont concerné au total 6 millions de participations bénévoles, soit près du quart de celles-ci pour l'année 2020. Près de deux ans après le début de la crise sanitaire, les mises en retrait de bénévoles n'ont pas toutes donné lieu à une reprise d'activité, entraînant des pertes de bénévoles dans les associations estimées à **2 300 000** participations bénévoles, soit 10 % du nombre total des participations déclarées par les associations en 2020.

## LES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES ENTRE FÉMINISATION ET VIEILLISSEMENT

### Si les femmes connaissent une participation croissante

et continue dans les instances dirigeantes des associations, leur présence reste **toujours largement inférieure (38 %) à celle des hommes (62 %) dans les présidences associatives.**

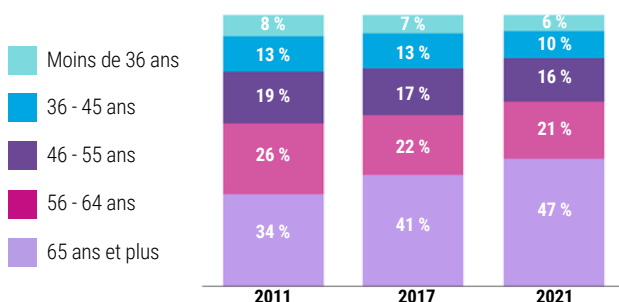
#### ► Part des femmes dans les instances dirigeantes des associations

	Présidentes	Trésorières	Secrétaires	Ensemble
2005	31 %	42 %	57 %	<b>39 %</b>
2011	34 %	47 %	60 %	<b>46 %</b>
2017	36 %	50 %	63 %	<b>50 %</b>
2021	38 %	49 %	64 %	<b>50 %</b>

### Le vieillissement des dirigeants associatifs se poursuit

En effet, **47 % des présidents d'associations ont plus de 65 ans en 2020 contre 41 % en 2017**, et leur part relative est en hausse constante. Celle-ci est due pour partie à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses d'après-guerre. Toutes les autres tranches d'âge voient en outre leur poids relatif baisser.

#### ► Évolution de la structure par âge des présidents d'associations



### Les catégories sociales moyennes et supérieures sont toujours largement représentées

dans les fonctions de présidents d'associations. Les cadres moyens et supérieurs constituent **48 %** des présidences associatives tandis que les employés et les ouvriers, qui sont déjà largement sous-représentés comparativement à leur poids dans la population totale, voient leur part baisser dans les présidences associatives. Les ouvriers apparaissent particulièrement en retrait avec seulement **4 %** des présidences associatives en 2021 alors qu'ils composent **19 %** de la population totale.



En termes d'indicateurs de poids économique - budget cumulé, emploi salarié - le secteur associatif se situe à un niveau assez proche de celui observé en 2017. Mais si **la crise sanitaire n'a eu qu'un impact relativement faible sur le poids du secteur, elle a par contre modifié de façon notable la nature et l'origine des financements** des associations et infléchi les tendances d'évolution du secteur observées sur le long terme. L'avenir dira si ces transformations sont seulement passagères ou si, et dans quelles mesures, ces modifications ont impacté durablement le secteur associatif.



## Le Paysage associatif français est une étude cofinancée et soutenue par le Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, partenaire de plus d'1 association sur 4<sup>(\*)</sup>, accompagne le secteur associatif en proposant une offre et des services dédiés. Il propose depuis plus de 12 ans son site internet Associathèque, véritable base de connaissances et d'informations associatives.

Très régulièrement mis à jour, enrichi chaque année de guides et outils pratiques répondant aux nouveaux besoins et préoccupations des associations.

Associathèque propose, en regard de la thématique de notre publication, des ressources consultables gratuitement.

### Nos ressources sur les différents types de financements, sur la gouvernance, sur le bénévolat... :

- un ebook téléchargeable « [Comment financer son association ?](#) »
- un dossier sur [la gouvernance des associations](#)
- un dossier thématique « [Modèle socio-économique et association](#) »
- une fiche memo pour [tout savoir sur le mécénat](#)
- un dossier thématique sur la « [Collecte de dons](#) »
- un guide dédié « [Association et bénévoles](#) »



Retrouvez ces informations et les documents à télécharger sur [www.associatheque.fr](http://www.associatheque.fr)

## JURIDIQUE

### Action en justice et désignation d'un administrateur provisoire

Une récente décision apporte un éclairage sur les notions d'intérêt à agir pour l'association et de conditions de désignation d'un administrateur provisoire.

**Tribunal judiciaire de Grenoble, 23 mai 2023, n° 23/01037**

## FISCAL

### Hausse notable de la franchise des impôts commerciaux

Le nouveau seuil de la franchise des impôts commerciaux dont bénéficient les organismes sans but lucratif est de 76 679 €. Les conditions d'application restent inchangées mais il existe des écarts temporels d'application en fonction des régimes propres à chaque impôt.

**BOI-IS-CHAMP-10-50-10-10, 10-50-20-20 et 30-10-30-10 du 26 avr. 2023**

## SOCIAL

### Médico-social : handicap et innovation sociale

Une instruction précise les crédits alloués aux établissements et services médico-sociaux, avec un budget renforcé pour l'innovation sociale et la prise en charge du handicap. Elle rappelle que les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) sont éligibles au dispositif d'amortisseur électricité pour 2023. Elle détaille également, en annexe, les règles applicables à leur financement et fixe les montants des tarifs plafonds pour 2023.

**instr. NOR : APHA2311056J 15 mai 2023**

## COMPTABLE

### Nouvelles obligations pour les associations culturelles d'Alsace-Moselle

L'Autorité des normes comptables a publié un règlement modifiant celui du 5 décembre 2018 (n° 2018-06) portant extension d'application des mesures de transparence de la loi dite « Séparatisme » aux associations inscrites à objet culturel mentionnées à l'article 79 du code civil local en Alsace-Moselle. Cette version en cours d'homologation étendra dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'obligation d'établir des comptes annuels ainsi que l'état séparé des avantages et ressources en provenance de l'étranger.

**Règlement N° 2023-01 du 12 mai 2023**

Actualités fournies par Associathèque, en partenariat avec Juris associations.

## EXPERT

**Viviane Tchernonog**,  
chercheuse au  
Centre d'Économie  
de la Sorbonne



La lettre du Service Partenaire Associations est éditée par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 46 rue du Bastion - 75017 PARIS - Tél. 01 53 48 88 03

- **Directeur de la publication** : Martine Gendre ([martine.gendre@creditmutuel.fr](mailto:martine.gendre@creditmutuel.fr))
- **Rédactrice en chef** : Laurence Arnaud ([laurence.arnaud@creditmutuel.fr](mailto:laurence.arnaud@creditmutuel.fr))
- **Comité de rédaction** : Chantal Béato, Nathalie Boudet-Tionck, Christel Clargé, Christophe Cornet, Yves Gourtay, Stéphanie Guimard, Marie-Anne Lafaye, Benjamin Le Clec'h, Sandrine Chardin-Leterterre, Fabrice Propetto, Delphine Spanhove, Carine Vanbecelaere, Amaury Vienne.
- **Réalisation** : Zest en plus - Tél. 01 60 45 94 07
- **Imprimeur** : Technicom Paris - 32 av. Pierre Grenier 92100 Boulogne-Billancourt
- **ISSN** : 1164 - 4532
- **Dépôt légal** : Septembre 2023

## INDICES 2023

Plafond mensuel de la Sécurité sociale	3 666 €
SMIC horaire	11,52 €
Minimum garanti	4,01 €

### Cotisations sociales et bases forfaitaires

Consultez-les sur le site [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)  
« Espace associations »

### Spectacle vivant

Informations Guichet Unique  
au 0 805 41 40 41 ou [www.guso.fr](http://www.guso.fr)

### Chèque emploi associatif

n° 0 806 801 501  
et [www.cea.urssaf.fr](http://www.cea.urssaf.fr)

### Prix à la consommation hors tabac

Juin 2023 116,75 €

### Indice de référence des loyers

2<sup>ème</sup> trim. 2023 140,59  
(pour la révision des loyers)

### Frais kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôt 2023

Il n'existe plus de barème spécifique, se référer aux barèmes frais kilométriques des salariés.  
(site service public)





# NOS EXPERTS PARTENAIRES DU SITE ASSOCIATHÈQUE

**OFFRE PRIVILÈGE**

Réservée aux clients **Crédit Mutuel**



## JURISassociations

Bimensuel (20 n°s par an)

Le bimensuel des organismes sans but lucratif. La première revue qui analyse l'actualité du droit, de la gestion et de la vie des associations et, plus largement, des organismes sans but lucratif et de l'économie sociale.



## JURISsport

Mensuel (11 n°s par an)

La première revue juridique et économique du sport professionnel et amateur réalisée avec le Centre de droit et d'économie du sport (CDES) de Limoges en partenariat avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF).



## JURISTourisme

Mensuel (11 n°s par an)

La seule revue d'actualité juridique et pratique destinée aux professionnels du tourisme et des loisirs.



# NOS EXPERTS PARTENAIRES DU SITE ASSOCIATHÈQUE

Une étude cofinancée et soutenue par le **Crédit Mutuel**

**HORS-SÉRIE**



**HORS-SÉRIE**

## LE PAYSAGE ASSOCIATIF FRANÇAIS

Combien existe-t-il d'associations en France ? Quel est leur poids dans l'économie et dans la société française ? Qui sont les dirigeants associatifs ? Quelle est l'importance du travail bénévole ? Comment ces indicateurs évoluent-ils dans le temps ? Cette nouvelle édition du Paysage associatif français qui porte sur l'année 2020, dresse un état du secteur associatif durant la première année de la crise sanitaire Covid-19. Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur le secteur associatif et sur ses composantes ? Autant de questions auxquelles le programme d'enquêtes conduit apporte des éléments de réponse.

Cette édition s'est enrichie de trois approfondissements majeurs. Le premier concerne les modèles socio-économiques des associations. Le deuxième porte sur l'évolution du poids de l'emploi associatif dans l'emploi total et dans l'emploi privé. Le troisième exploite les données des créations d'associatives parues au Journal officiel de 2011 à 2022 pour en examiner les dynamiques d'ensemble mais aussi par domaine d'activité.

Avec la production de 164 tableaux, 88 graphiques et 29 cartes sur les associations, cette quatrième édition du Paysage associatif français demeure le seul état statistique complet des associations en France, dépeint à partir d'un travail scientifique de près de deux ans.

Le monde associatif compte aujourd'hui 1 370 000 de structures, réalise un budget de l'ordre de 113 milliards d'euros et pèse 3,4 % de la richesse nationale mesurée à partir du PIB. Le paysage associatif français offre un recueil de données uniques et indispensables aux acteurs associatifs et à leurs partenaires publics et privés.

### BON DE COMMANDE

À retourner, accompagné du règlement, à Éditions DALLOZ

Tour Lefebvre Dalloz, 10 place des Vosges - CS 90358 - 92072 Paris La Défense Cedex

Je profite de l'offre privilégiée et réservée et m'abonne pour 2024\* à :

- Juris associations\*** : 260,36 € TTC (255 € HT) seulement  
au lieu de ~~347,14 €~~ TTC (Code 6183181)
- Jurisport\*** : 303,24 € TTC (297 € HT) seulement  
au lieu de ~~404,32 €~~ TTC (Code 6183182)
- Juris tourisme\*** : 303,24 € TTC (297 € HT) seulement  
au lieu de ~~404,32 €~~ TTC (Code 6183183)

Je commande :

- LE PAYSAGE ASSOCIATIF FRANÇAIS \*\***  
au prix de 35 € TTC (réf. 722132)

**TOTAL :** ..... , ..... € TTC

\* L'abonnement comprend l'accès à la version numérique de la revue. Abonnement en année civile, renouvelable d'année en année en tacite reconduction pour une période d'un an, sauf dénonciation écrite de votre part avant le 31 octobre 2024. Remise pérenne. TVA Revue : 2,10%.

\*\* TVA ouvrage broché : 5,5%

Mme  Mlle  M.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Société / Établissement \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Spécialité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Le Groupe LEFEBVRE SARRUT prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel et s'engage à mettre en œuvre des mesures adéquates pour en assurer la protection ainsi qu'à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi Informatique et Liberté modifiée. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant, à l'adresse suivante : [droitsrgpd@lefebvre-sarrut.eu](mailto:droitsrgpd@lefebvre-sarrut.eu). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter notre Politique de Confidentialité.

### RÉSERVÉ AUX ADMINISTRATIONS

Merci d'indiquer les informations de votre bon de commande Chorus Pro :

Référence d'engagement\* : \_\_\_\_\_

N° de SIRET\* : \_\_\_\_\_

Code service exécutant : \_\_\_\_\_

\* Informations obligatoires pour le traitement de votre commande

### RÈGLEMENT PAR

Chèque bancaire ci-joint  
à l'ordre des Éditions Dalloz

Mandat administratif

Virement à effectuer sur le compte :

BNP N° : 30004 01328 00011623030 04

Signature ou cachet